

Après confirmation de la lecture de chaque paragraphe, le débiteur peut encoder sa proposition d'apurement.

Euros web for amadeus
Dette
Plan d'apurement
Etude demo 4100 HARZE
Language

En cours

Phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4
Phase 5
Phase 6
Phase 7
Phase 8
Phase 9

Lisez très attentivement ces quelques lignes. Elles peuvent vous donner une solution à vos difficultés éventuelles.

☐ J'ai lu et j'accepte ces conditions d'utilisation.

En cours

Phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4
Phase 5
Phase 6
Phase 7
Phase 8
Phase 9

Plan d'apurement : Avantages & Inconvénients

Vous avez toujours intérêt à payer votre dette en une fois et dans les plus courts délais. Cela évite aux intérêts de courir et aux frais de s'ajouter.

Si vous ne pouvez pas payer en une fois, il vaut nettement mieux demander un plan d'apurement. Les intérêts seront plus limités et surtout seuls certains petits frais peuvent encore être comptabilisés dans certains dossiers.

Si vous restez sans réaction, la procédure suivra son cours et, en plus des intérêts, des frais de justice importants vont s'ajouter à votre dette !

La pire des solutions est de ne pas réagir.

☐ J'ai lu et j'accepte ces conditions d'utilisation.

< Précédent Suivant >

En cours

Phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4
Phase 5
Phase 6
Phase 7
Phase 8
Phase 9

Plan d'apurement : En quoi consiste-t-il ?

Une demande de plan d'apurement doit comprendre les éléments suivants :

- Un premier paiement suffisant pour une date proche
- Un engagement pour le paiement d'une somme de manière périodique et surtout régulière

Le plan sera plus facilement accepté si vous réagissez rapidement, avant que les frais ne deviennent importants, et si vous avez l'habitude à respecter vos engagements (le respect de vos engagements précédents éventuels sera pris en compte).

Notez ceci :

- Faites une proposition que vous pourrez respecter.
- Faire une promesse en l'air ne fera que compliquer la suite.
- Faites une proposition réaliste : proposer un plan qui va durer cinq ans, sur une petite somme, a peu de chance d'être accepté.
- Rappelez-vous que plus court il sera, moins il vous en coûtera.
- Le non-respect du plan accepté annule l'accord sur celui-ci.

☐ J'ai lu et j'accepte ces conditions d'utilisation.

< Précédent Suivant >

En cours

Phase 1
Phase 2
Phase 3
Phase 4
Phase 5
Phase 6
Phase 7
Phase 8
Phase 9

Notez ceci :

- Faites une proposition que vous pourrez respecter.
- Faire une promesse en l'air ne fera que compliquer la suite.
- Faites une proposition réaliste : proposer un plan qui va durer cinq ans, sur une petite somme, a peu de chance d'être accepté.
- Rappelez-vous que plus court il sera, moins il vous en coûtera.
- Le non-respect du plan accepté annule l'accord sur celui-ci.

☐ J'ai lu et j'accepte ces conditions d'utilisation.

< Précédent Suivant >

En cours

Phase 1Phase 2Phase 3Phase 4Phase 5Phase 6Phase 7Phase 8Phase 9

Plan d'apurement : Autres informations importantes

Si votre dette vous ferme la porte à certains droits, ou à certains services, plus le plan sera court, plus vite ces droits (ou services) perdus (ou suspendus) vous seront rendus (ou accessibles).

Pour accepter votre proposition, l'étude devra aussi tenir compte du mandat donné par le créancier et peut devoir obtenir l'accord de ce dernier avant d'accepter votre proposition. L'acceptation peut donc prendre un peu de temps (quelques jours au maximum) dans certains cas.

Si le plan est accepté par l'étude, l'acceptation ne deviendra officielle **qu'à partir de la réception de votre premier paiement**. Une acceptation sans ce premier paiement n'aura aucune valeur !

Important :

- Faire une proposition ne suspend pas la procédure.
- L'accord de principe ne suffit pas non plus.
- Seul un paiement peut y parvenir.**

Nous vous suggérons de faire le premier paiement immédiatement, sans attendre l'accord du plan d'apurement. Ce paiement ne fera que diminuer votre dette, vos frais et vos intérêts. Si le paiement est significatif, et la proposition cohérente, il n'y a peu de raisons de vous refuser l'accord proposé.

☐ J'ai lu et j'accepte ces conditions d'utilisation.

< Précédent

Suivant >

En cours

Phase 1Phase 2Phase 3Phase 4Phase 5Phase 6Phase 7Phase 8Phase 9

Plan d'apurement

Date du premier paiement périodique

October 2014

Su	Mo	Tu	We	Th	Fr	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

< Précédent

Suivant >

En cours

Phase 1Phase 2Phase 3Phase 4Phase 5Phase 6Phase 7Phase 8Phase 9

Plan d'apurement

Date du premier paiement périodique

* Montant du premier paiement

(*) Champ obligatoire

Vous devez remplir tout les champs.

< Précédent

Suivant >

En cours

Phase 1 Phase 2 Phase 3 Phase 4 Phase 5 Phase 6 **Phase 7** Phase 8 Phase 9

Demande de premier paiement.
 * Périodicité du paiement

 Date du premier paiement périodique

 * Montant payé périodiquement

 (*) Champ obligatoire

[< Précédent](#)
[Suivant >](#)

A l'étape suivante, le débiteur peut fournir son adresse mail et/ou, son numéro de GSM afin de lui envoyer la réponse plus rapidement (avec le service des SMS si celui-ci est disponible). A défaut, la réponse à sa demande est envoyée par simple courrier.

En cours

Phase 1 Phase 2 Phase 3 Phase 4 Phase 5 Phase 6 Phase 7 **Phase 8** Phase 9

Contact
 E-mail

 N° Gsm pour sms

 Message

[< Précédent](#)
[Suivant >](#)

En cours

Phase 1 Phase 2 Phase 3 Phase 4 Phase 5 Phase 6 Phase 7 Phase 8 **Phase 9**

Votre demande d'apurement a été envoyée avec succès. [Cliquez ici](#) pour la visualiser.

Plan d'apurement : Si votre plan est accepté
 Nous vous conseillons, en cas d'acceptation, de faire un ordre permanent de manière à respecter, scrupuleusement, la régularité à laquelle vous vous engagez au travers de cette demande de plan d'apurement.
 En cas de difficulté pour respecter votre plan, ne faites pas l'autruche ! Appelez l'étude, **avant l'échéance à venir**, pour adapter votre plan à votre situation si possible. Tout paiement manquant à votre engagement annule votre plan et toute demande ultérieure risque d'être plus difficile à obtenir !
 Si, par contre, vous pouvez payer plus vite que prévu au plan d'apurement, faites-le. Il n'y a aucune pénalité, aucun risque dans ce sens. Vous ne ferez que diminuer les frais éventuels et les intérêts éventuels.